

## Garantie des materiels en echange standard

Par beliza, le 10/06/2011 à 14:53

Bonjour,

Mon téléphone portable etant défectueux, mon opérateur téléphonique m'a envoyé un nouvel appareil dans la cadre d'une procédure d'echange standard. Dans ce cas, la garantie du nouvel appareil court-elle à partir de la date de l'échange, ou bien est-ce toujours la garantie du premier appareil (défectueux) qui continue de courir ?

Merci pour votre réponse

Par mimi493, le 10/06/2011 à 18:05

Est-ce un échange avec un appareil neuf (véritablement neuf, pas un réemploi d'un téléphone rendu par un client par exemple) ?